



Le Chef de l'Etat reçoit en audience le lauréat du Prix Radio France Internationale Talents du Rire



Le Chef de l'Etat S.E Pierre Nkurunziza a reçu en audience jeudi 2019, Mickael Sengazi, un humoriste comédien burundais venu lui présenter le « Prix RFI Talent du Rire » 2019, qu'il a reçu en tant que meilleur comédien sur le continent africain.

Mickael Sengazi était en compagnie de ses confrères, un groupe d'humoristes burundais. Au sortir de l'audience, il a indiqué que ce prix lui a été décerné à Abidjan en Côte d'Ivoire parce qu'il a été sélectionné meilleur humoriste et le plus drôle du continent africain. Selon ce comédien, lui et ses amis voulaient informer le Président de la République que les jeunes du Burundi sont à l'œuvre et sont derrière lui, qu'ils sont eux aussi en train de travailler pour promouvoir l'image du pays et son développement.

Mickael Sengazi a laissé entendre que le Chef de l'Etat était très content de cette détermination des jeunes et qu'il leur a prodigué beaucoup de conseils qui pourraient les guider. Le lauréat du « Prix RFI Talent » a également fait savoir que le Président de la République a promis de soutenir ces jeunes dans leurs carrières.

Il était accompagné de plusieurs de ses confrères dont les plus connus du public burundais, à savoir les célèbres comédiens surnommés Kigingi et Ildéphonse ainsi que Rossa Kamariza, la Directrice de « INGOMAG », un magazine qui montre la beauté du Burundi dans le monde entier

(source: www.rtnb.bi)

Sommaire

page

Le Chef de l'Etat reçoit en audience le lauréat du Prix Radio France Internationale Talents du Rire

1

Incorporation définitive des candidats officiers de la 4^{ème} promotion de l'Institut Supérieur de Police (ISP)

2

Le Président de l'Assemblée Nationale reçoit en audience un diplomate suisse

3

Le Président du Sénat rentre d'une mission effectuée au Qatar

4

Atelier de sensibilisation sur la Politique Nationale de la Diaspora à l'endroit des Gouverneurs des Provinces

5

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) accorde au Ministère en charge de la Santé Publique du matériel pour l'éducation des jeunes

7

La sécurité aéroportuaire progresse de 20% selon l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

8

Communiqué de Presse de la Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 11 décembre 2019

12

Incorporation définitive des candidats officiers de la 4^{ème} promotion de l'Institut Supérieur de Police (ISP)



Le Chef de l'Etat et Commandant Suprême des Corps de Défense et de Sécurité Son Excellence Pierre Nkurunziza a procédé mardi, le 10 décembre 2019, à l'incorporation définitive des candidats officiers de la 4^{ème} promotion de l'Institut Supérieur de Police de Mitakataka en commune et province Bubanza et à l'ouverture solennelle de l'année académique 2019-2020 à cet Institut. Il a appelé ces jeunes à mettre en avant l'intérêt supérieur de la nation.

Au cours des cérémonies, 114 candidats officiers de la 4^{ème} promotion de cet Institut de Police se sont présentés par sections au Chef de l'Etat et se sont déclarés prêts pour être incorporés définitivement. Ces jeunes candidats officiers ont été définitivement incorporés aux corps de police et vont suivre la formation à l'Institut Supérieur de Police de Mitakataka. L'année académique 2019-2020 a été solennellement ouverte par le Chef de l'Etat à cette même occasion.

Au même moment, 62 officiers dont deux Aumôniers de police, lauréats de la 3^{ème} promotion de cet Institut ont prêté serment devant le Président de la République. Le drapeau national dans la main, ces officiers de police, dans leurs serments, se sont engagés à l'obéissance envers le Chef de l'Etat, au respect de la charte de l'unité nationale, à travailler dans le strict respect de la constitution et à se conformer aux lois et règlements de la République du Burundi.

Les cérémonies ont été marquées par un long défilé des corps de police, des danses traditionnelles et le jeu du tambour burundais. Le Directeur de l'Institut

supérieur de police Monsieur Philibert Nkurunziza a dans son discours sollicité un appui pour l'extension des locaux de cet Institut qui aujourd'hui a une capacité de 60 personnes seulement.

Le Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes CPC Alain Guillaume Bunyoni a quant à lui recommandé à ces lauréats de s'intégrer dans le corps de police avec du sang nouveau, avec la détermination de combattre la fraude et la corruption. Prenant la parole, le Chef de l'Etat a félicité les candidats officiers qui venaient d'être incorporés et les officiers qui venaient de prêter serment et leur a exhorté à travailler pour l'intérêt supérieur de la nation et dans le dévouement le plus total pour leur patrie.

Il les a mis en garde contre la cupidité et leur a recommandé à être plutôt des Cadres de police intègres, une attitude qui les honorera et qui contribuera à promouvoir l'image de la police et du pays. Le Président de la République les a invités à être caractérisés par la discipline et le courage, de ne pas prêter oreilles aux détracteurs, d'observer sans se laisser entraîner par les gens malveillants.

Le Président Pierre Nkurunziza a appelé ces policiers à être stable, à rester aux côtés du peuple, à tranquilliser et à orienter la population au cours des prochaines élections.

Pour terminer, le Chef de l'Etat a invité les policiers et tous les burundais à marcher dans la vision de Ntare Rushatsi Cambarantama et d'autres vaillants qui se sont battus pour l'honneur de la patrie. Il a demandé à tout un chacun de travailler dur et de se préparer à léguer à sa progéniture un Burundi meilleur, plus prospère qu'il ne l'est aujourd'hui

(source: www.rtnb.bi)

Le Président de l'Assemblée Nationale reçoit en audience un diplomate suisse



Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal Nyabenda a reçu en audience Monsieur Serges MUNIN le Conseiller Senior en

Politique de Paix, de la Division Sécurité Humaine du Département Fédéral des Affaires Etrangères Suisse. Selon le Porte-Parole du Président de l'Assemblée Nationale, M. Alexis Badian Ndayihimbaze, les deux autorités se sont entretenues sur les relations bilatérales entre les deux pays.

Ils ont également échangé sur la sécurité qui prévaut au Burundi à la veille des élections générales de 2020. M. Alexis Badian Ndayihimbaze a indiqué que le Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir à son hôte que des réunions à l'intention des Chefs de formations politiques sont régulièrement organisées, pour définir le comportement et la méthodologie à adopter pour la bonne marche des élections

(source: www.rtnb.bi)

Le Président de l'Assemblée Nationale participe à la 13ème réunion des parlements de la Communauté Est Africaine



Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal Nyabenda a pris l'avion l'après-midi du lundi 09 décembre 2019, à destination de Kampala en Ouganda où il allait participer à la 13ème réunion des Parlements membres de la Communauté Est Africaine.

Comme l'a indiqué le Porte-Parole de l'Assemblée Nationale M. Alexis Badian Ndayihimbaze, le Prési-

dent de l'Assemblée Nationale venait d'être désigné Président des parlements de la conférence internationale de la région des grands lacs(CIRGL) et était aussi Président des Parlements de la Communauté Est Africaine. Il allait profiter de cette occasion pour faire la remise et reprise

(source: www.rtnb.bi)

Le Président du Sénat rentre d'une mission effectuée au Qatar



Le Président du Sénat le Très Honorable Révérend Ndikuriyo est rentré mercredi, le 11/12/2019 de Doha au Qatar. Comme l'a indiqué le Porte-parole du Président du Sénat Monsieur Gaby BUGAGA, il venait de participer à la 7ème conférence mondiale sur la lutte contre la corruption, une conférence qui a

réuni les Parlements du monde, pour analyser les voies et moyens pouvant mettre à terme la corruption à travers le monde. Monsieur Gaby BUGAGA a fait savoir qu'il y a des progrès significatifs dans la lutte contre la corruption à travers le monde . (source: www.rtnb.bi)

Le Président de la chambre haute du Parlement du Kenya clôture sa mission au Burundi



Le Président du Sénat kanyan Monsieur Kenneth Makelo Rusaka a terminé lundi, le 09 décembre 2019, son séjour au Burundi où il avait participé aux travaux du forum des Parlements des de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). Il a apprécié positivement la situation sécuritaire qui prévaut au Burundi. A son départ de l'Aéroport international Ndadaye Melchior de Bujumbura, le Président de la chambre haute du Parlement du Kenya a indiqué que son séjour au Burundi a été agréa-

ble. Il a remercié le chef de l'Etat burundais qui a ouvert les travaux du forum des Parlements de la conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et le Parlement burundais pour l'accueil chaleureux qu'il a réservé aux différentes délégations de ce forum.

M.Kenneth Makelo Rusaka a apprécié positivement la situation sociopolitique et sécuritaire qui prévaut au Burundi et a félicité les autorités burundaises pour avoir rétabli la paix et la sécurité. A cette occasion, le Président du Sénat kenyan a exprimé le souhait de voir la coopération bilatérale entre le Burundi et son pays aller de l'avant. Il a promis de témoigner des réalités qu'il a remarquées au Burundi et a déclaré qu'il fera en sorte que les relations d'amitié et de coopération entre les deux pays puissent se consolider davantage . (source: www.rtnb.bi)

Le Ministre des Affaires Etrangères reçoit en audience l'Ambassadeur de la Belgique au Burundi



Ce vendredi 13 décembre 2019, le Ministre des Affaires Etrangères S.E. Ambassadeur Ezéchiel NIBIGIRA a reçu en audience l'Ambassadeur de la Belgique au Burundi S.E. Alain Van Gucht.

L'Ambassadeur de la Belgique au Burundi S.E. Alain Van Gucht a communiqué au Ministre des Affaires Etrangères du Burundi, la décision du Gouvernement du Royaume de Belgique de renforcer la coopération dans le domaine socio-économique à travers certains projets appuyés par la Belgique au Burundi. Il a indiqué que les modalités de prolongation desdits projets s'inscrivent dans les perspectives du Plan National de Déve-

loppement du Burundi (PND) 2018-2027.

Le Ministre des Affaires Etrangères S.E. Ambassadeur Ezéchiel NIBIGIRA a, pour sa part, apprécié la décision du Gouvernement du Royaume de Belgique et a fait savoir que le Gouvernement du Burundi est d'accord pour la reconduction de ces projets appuyés par la Belgique. Les deux autorités ont clôturé leurs entretiens sur un vœu de renforcement des relations diplomatiques entre la République du Burundi et le Royaume de la Belgique



(Rédaction-MAE)

Atelier de sensibilisation sur la Politique Nationale de la Diaspora à l'endroit des Gouverneurs des Provinces



Ce jeudi 12 décembre 2019, le Ministère des Affaires Etrangères a organisé un atelier de sensibilisation sur la Politique Nationale de la Diaspora à l'endroit des Gouverneurs des Provinces. Cet atelier a eu lieu dans la Province de Gitega.

Dans son mot d'accueil, le représentant du Gouverneur de Gitega Monsieur Innocent NKURUNZIZA a d'abord souhaité la bienvenue dans la Province de Gitega, aux participants dans cet atelier et a ensuite remercié le Ministère des Affaires Etrangères pour avoir organisé cet atelier dans la Province de Gitega. Il a ajouté que la Province de Gitega accorde beaucoup d'importance aux différents apports au développement par la Diaspora burundaise dans leurs communes d'origine. Il a rappelé que tout cela est rendu possible par les facilités que le Gouvernement accorde aux Burundais vivant à l'étranger notamment à travers la Politique Nationale de la Diaspora.

Dans son mot d'ouverture, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Isidore NTIRAMPEBA, a indiqué que le Gouvernement de la République du Burundi a élaboré et validé la Politique Nationale de la Diaspora et son Plan Stratégique de mise en œuvre. Et, cette Politique Nationale de la Diaspora a

pour vision de prendre en compte les besoins et les aspirations de la Diaspora et maximiser sa contribution au développement du pays.



Le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères a informé les participants audit atelier que certains membres de la Diaspora burundaise se sont déjà engagés dans le processus de développement du pays à travers de multiples actions dont l'envoi de fonds, les actions d'appui et l'accompagnement des familles et communautés d'origine dans divers secteurs, les prestations d'expertises dans les domaines de la santé, l'éducation et le développement rural. Toutefois, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères a noté que ces apports multiformes de la Diaspora burundaise ne sont pas toujours connus et sont peu visibles faute de données. Pour donner à ces contributions la place qu'elles méritent, une reconnaissance de leur impact au développement du Burundi est donc légitime. Pour ce faire, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères a fait savoir qu'il faut mener des actions dans le cadre de renforcement de cette Politique Na-

tionale de la Diaspora qui s'avère nécessaire, en vue d'impliquer la Diaspora au niveau du développement local, tout en élargissant leurs champs d'actions.

Le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères a aussi indiqué que c'est dans ce cadre que le Ministère des Affaires Etrangères a organisé cet atelier de sensibilisation et de dissémination à l'endroit des Gouverneurs des provinces. C'est aussi une occasion pour échanger avec les Gouverneurs des provinces sur leurs apports dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Diaspora et leur rôle dans le suivi et la coordination des activités des membres de la Diaspora, sans oublier la contribution de la Diaspora burundaise dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Communaux de Développement Communal (PCDC).

Les activités se sont poursuivies par des exposés se rapportant à des thèmes variés entre autres l'état des lieux de la Politique Nationale de la Diaspora et sa stratégie de mise en œuvre ; la gestion de la Diaspora d'une façon générale en se basant sur l'expérience d'ailleurs et ; les échanges d'expériences sur l'apport de la Diaspora au développement d'une Province (cas de la Province de Rumonge).

Après les exposés, il s'en est suivi les travaux en groupes pour permettre aux participants de mettre sur pied des mécanismes de mise en œuvre de la Politique Nationale de la Diaspora. Ces travaux en groupes se sont clôturés par une mise en commun pour permettre de dégager ensemble des points de convergences de ces mécanismes.

Les participants à cet atelier ont apprécié les connaissances acquises quant au contenu de la Politique Nationale de la Diaspora.

Cet atelier a vu la présence des représentants des 18 provinces du Burundi. **(Rédaction-MAE)**



Déclaration du Ministre en Charge de la Bonne Gouvernance sur la Lutte contre la corruption: « tous unis contre la corruption pour un développement durable »



Le monde célèbre chaque année le 09 décembre, la journée internationale de lutte contre la corruption. Au Burundi, la semaine dédiée à la lutte contre la corruption a été célébrée sous le thème : « tous unis contre la corruption pour un développement durable ». Dans une déclaration de la Ministre en charge de la bonne gouvernance Madame Jeanne d'Arc Kagayo, pour clôturer cette semaine, elle a fait savoir que le Burundi atteint un stade avancé dans la lutte contre ce fléau . (source: www.rtnb.bi)

Le Burundi se joint aux autres pays du monde pour commémorer la déclaration Universelle des droits de l'homme

Le 10 décembre de chaque année, le Burundi s'est joint aux autres pays du monde pour commémorer la déclaration Universelle des droits de l'homme. Les cérémonies officielles de cette journée ont eu lieu vendredi, le 13 décembre de cette année sous le thème "Jeunes, Levez-vous et Militez pour les Droits de l'Homme". (source: www.rtnb.bi)



Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) accorde au Ministère en charge de la Santé Publique du matériel pour l'éducation des jeunes



Le fonds des nations unies pour la population (FNUAP) a octroyé mercredi, le 11 décembre 2019 au ministère de la santé publique et de la lutte contre le Sida du matériel pour l'éducation des jeunes en vue de lutter contre les grossesses non désirées.

Ce matériel est composé de 24 postes téléviseurs, 26 groupes électrogènes et 6 kits de sonorisation d'une valeur de 106 millions de FBU destiné aux centres de santé et centres jeunes des provinces de Ngozi, Ruyigi et du district du Nord de Bujumbura.

Comme l'a indiqué le Représentant du Fonds des Nations Unies pour la population(FNUAP) au Burundi, ce matériel va contribuer au développement du pays parce que la sensibilisation des jeunes via ces canaux de communication est une des meilleures

solutions pour juguler les grossesses non désirées chez les jeunes filles. Ces enseignements vont assurer la cohérence de l'information sur la santé reproductive des jeunes dans les centres de santé et va améliorer le bien-être des adolescentes et des jeunes par le biais de la sensibilisation.

Le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA Dr Thaddée Ndikumana a fait savoir que ce matériel va faciliter dans les milieux ruraux dépourvus d'électricité, la sensibilisation des jeunes et l'accou-

chement des femmes pendant la nuit.

Cela va permettre d'inverser la tendance par rapport aux grossesses non désirées. Les jeunes filles vont par conséquent fréquenter l'école, avoir des diplômes et contribuer au développement socio économique du pays, a conclu le Ministre Thaddée Ndikumana (source: www.rtnb.bi)

Les préparatifs de la saison agricole B 2020 vont bon train



Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage Dr Déo Guide Rurema a animé jeudi, le 12 décembre 2019 un point de presse sur l'état des lieux de la saison agricole A 2020. Il a fait savoir que le Gouvernement a commencé la préparation de cette saison le 12 septembre 2019 en vue de disponibiliser les engrais, les semences et les produits phytosanitaires.

Dr Déo Guide Rurema a indiqué que lors des descentes des cadres du Ministère, des services techniques et des parlementaires, le constat a été que l'état végétatif est appréciable à travers tout le pays sauf à quelques endroits où quelques champs présentent le jaunissement des feuilles suite à une forte pluviométrie observée dans toutes les provinces du pays. Cette forte pluviométrie a occasionné le lessivage des éléments nutritifs limitant ainsi la nutrition des plantes surtout dans les provinces où les bassins versants ne sont pas protégés, a expliqué le Ministre en charge de l'environnement.

Le Ministre a procédé à l'évaluation pour classer les provinces et communes ayant protégé l'environnement comme l'enlèvement des arbres absorbants beaucoup d'eau dans les marais et la lutte contre l'érosion des bassins versants, a précisé Dr Déo Guide Rurema.

Ainsi, les 5 premières provinces sont Kirundo, Kanyanza, Makamba, Ngozi et Karuzi tandis que les 5 dernières sont Bujumbura, Mwaro, Muyinga, Rutana et Bururi. Il a appelé la population, les services administratifs et techniques ainsi que d'autres partenaires à s'atteler aux travaux de protection de l'environnement sinon tous les efforts du Gouvernement seront voués à l'échec. Il a expliqué que ces travaux auraient un impact sur les marais aménagés, sur la production et pourraient contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Dr Déo Guide Rurema a profité de l'occasion pour démentir les rumeurs véhiculées par des gens mal intentionnées sur l'efficacité de l'engrais FOMI fabriqué au pays, disant que les champs entretenus avec cet engrais présenteraient un mauvais état végétatif. Il a rassuré la population que l'engrais FOMI a des normes requises, il est moins cher et disponible en quantité suffisante et au moment opportun.

Pour démarrer la saison agricole B 2020, il a rassuré que l'engrais est disponible en quantité suffisante et que le paiement des avances a commencé le 9 décembre 2019 et ira jusqu'au 7 janvier 2020. Il a demandé aux agriculteurs de respecter le calendrier et de répondre massivement au paiement pour une augmentation de la production agricole.

« Nous demandons aux agriculteurs réunis dans des coopératives collinaires de s'acquitter du paiement des avances surtout que l'enveloppe de 10 millions de

francs promise par l'Etat pour l'augmentation de la production agricole est déjà versée sur leurs comptes, au total 28 milliards sont disponibles sur les

comptes des coopératives à travers tout le pays », a conclu Dr Déo Guide Rurema. (source: www.rtnb.bi)

La Sensibilisation et vulgarisation de la loi régissant les groupements pré-coopératifs au Burundi.



Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'élevage a organisé mardi, le 10 décembre 2019, au chef-lieu de la province Gitega, un atelier de sensibilisation et de vulgarisation de la loi portant cadre organique des groupements pré-coopératifs et ses textes d'application.

Cet atelier regroupait les Conseillers de Gouverneurs des provinces, les Administrateurs des toutes les communes du pays, les Cadres provinciaux du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ainsi que les partenaires dans le secteur de l'agriculture et élevage.

Dans son discours d'ouverture, le Directeur Général de l'Agence National de Gestion du Stock de Sécurité

Alimentaire (ANAGESSA) qui a représenté le Ministre en charge de l'Agriculture et de l'Elevage, a fait savoir que le Gouvernement du Burundi a toujours exhorté les producteurs de se regrouper en associations pour conjuguer leurs efforts et défendre leurs intérêts.

Suite à cet appel du Gouvernement, les associations œuvrant dans plusieurs domaines comme l'agriculture, l'élevage, l'environnement, l'artisanat, et autres ont été créées. Il a fallu donc mettre en place un cadre juridique régissant ce mouvement associatif, a-t-il précisé.

Cette loi va apporter beaucoup de facilités quant à l'accès à l'agrément, un agrément qui désormais sera accordé au niveau communal. Auparavant pour avoir l'agrément, les responsables des pré-coopératifs devaient se rendre à Bujumbura. Le Directeur Général de l'ANAGESSA a fait un appel aux Administrateurs communaux de vulgariser cette nouvelle loi pour que la population se conforme à ses textes régissant les pré-coopératifs.

Les pré-coopératifs dont on parle, sont des structures organisées présentant tout au plus 10 millions de francs burundais comme chiffre d'affaire car dépassant cette somme, ces derniers entrent directement dans la catégorie des coopératives. (source: www.rtnb.bi)

La Commission Electorale Nationale Indépendante se dit satisfaite de l'enrôlement partiel aux élections de 2020



Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) Monsieur Pierre Claver Kazihise, a animé mercredi, le 11 décembre 2019, un point de presse pour évaluer à mi-parcours l'enrôlement partiel aux élections de 2020 et l'affichage des listes des candidats électeurs.

Monsieur Pierre Claver Kazihise a indiqué que l'enrôlement concerne ceux qui étaient absents au pays en 2018 pour des raisons diverses comme les rapatriés, ceux qui avaient voyagé ou qui étaient malades. Il a appelé tout un chacun à aller vérifier sur les listes que les noms ou les numéros des cartes nationales d'iden-

tité sont bien enregistrés.

Cet enrôlement s'est déroulé comme prévu sauf des cas d'irrégularités comme le retard dans l'affichage des listes ou des listes qui ont été déchirées ou subtilisées dans certains centres d'inscription, a précisé le Président de la CENI.

Il a tranquilisé ceux qui ont perdu leurs cartes d'électeurs que la CENI va délivrer d'autres prochainement, que l'important est de figurer sur la liste affichée dans les différents bureaux de vote.

Après les 2 jours d'enrôlement, ceux qui se sont faits inscrire ont dépassé légèrement 36 mille personnes et Monsieur Pierre Claver Kazihise a laissé entendre que ces chiffres ne vont pas dépasser 100 mille étant donné que ceux qui se sont fait enregistrer au premier tour dépassent 5 millions. Ces 100 mille se comptent parmi les rapatriés estimés à 70 mille per-

sonnes.

Les demandes de transfert d'un centre de vote à un autre peuvent se faire d'une région à une autre, d'un centre urbain à l'intérieur du pays ou vice versa, mais la CENI a suspendu les demandes de transfert dans un même centre urbain parce que selon Monsieur Pierre Claver Kazihise, l'individu se fait inscrire au lieu de sa naissance ou sa résidence.

Le Président de la CENI a demandé à tous les burundais de ne pas tenter de se faire enrôler plus d'une fois parce que c'est une infraction sanctionnée par le code électoral où le coupable risque une peine de 15 jours à 3 mois de prison et une amende allant de 200 à 400 mille francs si c'est un citoyen ordinaire, mais qui se multiplie par deux si le coupable est de l'administration ou un fonctionnaire (source: www.rtnb.bi)

Le Burundi a célébré la journée mondiale dédiée à la lutte contre le Génocide



Le 9 décembre de chaque année, c'est la journée mondiale dédiée à la lutte contre le génocide et d'autres crimes contre l'humanité. Monsieur Jean de Dieu Mutabazi, Président de l'Observatoire Nationale de Lutte contre le Génocide, a parlé de la situation du Burundi par rapport à cette préoccupation qui mobilise le monde (source: www.rtnb.bi)

Déclaration de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme sur la situation des droits de l'homme au Burundi à l'occasion de la célébration du 71ème anniversaire de la journée internationale des droits de l'homme.



La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) a sorti mardi, le 10 décembre 2019, une déclaration à l'occasion de la célébration du 71ème anniversaire de la journée internationale des droits de l'homme.

Le Président de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) Dr Sixte Vigny Nimuraba a indiqué que la journée est célébrée le 10 décembre de chaque année depuis l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Il a fait savoir que cette journée est célébrée au Burundi au moment où la situation des droits de l'homme s'est nettement améliorée et la situation sécuritaire généralement bonne dans le pays, n'eut été les perturbations orchestrées par les groupes armés qui ont attaqué les positions militaires dans la nuit du 16 au 17 novembre 2019. Dr Sixte Vigny Nimuraba salue le retour massif des réfugiés ainsi que les dispositions prises par les autorités habilitées pour accueillir ces réfugiés dans le respect des normes internationales applicables (source: www.rtnb.bi)

La sécurité aéroportuaire progresse de 20% selon l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)



L'organisation de l'aviation civile internationale a organisé du 05 au 14 novembre 2019, un audit au niveau de l'aéroport Melchior Ndadaye par rapport à la sécurité aéroportuaire. Selon M. Emmanuel Habimana, Directeur Général de l'autorité de l'aviation civile, le rapport de l'OACI montre que l'aéroport Melchior Ndadaye a connu un progrès de 20% de-

puis 2013. Il a expliqué qu'à l'issue de cet audit, l'organisation de l'aviation civile internationale a accordé une note de 46% contre 26% obtenus après l'audit de 2013.

Lors des audits de sécurité, entre deux audits les Etats connaissent généralement des progrès d'une moyenne de 5 à 10 %, a précisé Emmanuel Habimana. Le Directeur Général de l'autorité de l'aviation civile a également fait savoir que des formations pour le personnel ont été organisées et se poursuivront car, selon lui, le domaine de l'aviation est un domaine technique où l'évolution est très rapide et que les exigences dictent de rester à jour. L'aéroport continue aussi à étendre ses infrastructures pour répondre aux exigences de l'organisation de l'aviation civile internationale, a conclu M. Emmanuel Habimana (source: www.rtnb.bi)

Le Bureau Burundais de Normalisation (BBN) lance une campagne de vérification des produits non certifiés



Le Bureau Burundais de Normalisation (BBN) a lancé mercredi, le 11 décembre 2019 à partir du marché central de Gitega, la campagne d'évaluation et d'examen des marchandises commercialisées au Burundi. L'objectif était d'analyser si ces derniers répondent aux normes.

Selon le Directeur du Bureau Burundais de Normalisation Monsieur Jean Félix Karikurubu, les agents vérificateurs du Bureau Burundais de Normalisation ont remarqué des marchandises non certifiées. S'agissant des marchandises qui ne respectent pas les normes ou périmées, elles ont été saisies, collectées et vont être détruites pour qu'ils ne causent pas de dégâts aux consommateurs, a précisé le Directeur du

Bureau Burundais de Normalisation.

Après le marché central de Gitega, les agents du Bureau Burundais de Normalisation ont visité les différentes Stations-service de cette ville pour vérifier si la quantité de carburant servie aux clients est conforme aux normes.

Au terme de cette visite, le Directeur du BBN M. Jean Félix Karikurubu a lancé un appel aux industriels pour qu'ils mettent sur les marchés des produits certifiés. Et aux commerçants, il leur a recommandé de vérifier si leurs marchandises sont certifiées ou ne sont pas périmées avant l'approvisionnement.

Le Directeur du BBN M. Jean Felix Karikurubu a également fait savoir que cette campagne d'évaluation et d'examen des marchandises commercialisées va être menée dans tout le pays au cours de ce mois de décembre de 2019. (source: www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général du Gouvernement**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2019**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 11 décembre 2019 sous la présidence de son Excellence le Président de la République, Monsieur Pierre NKURUNZIZA.

Les points suivants ont été analysés :

1. **Projet de loi portant statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi**, présenté par le Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes.

La Police Nationale du Burundi est régie par la loi organique n° 1/03 du 20 février 2017 portant missions, organisation et fonctionnement de la Police Nationale du Burundi qui a revu la loi la loi n°1/23 du 31 décembre 2004. Cette loi prévoit un certain nombre de textes d'application notamment les statuts du personnel de la Police Nationale.

Actuellement, le statut des Officiers de la Police Nationale est déterminé par la loi n°1/18 du 31 décembre 2010.

Le présent projet de loi portant statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi qui vient s'adapter à la loi organique de 2017 apporte certaines innovations pouvant permettre à l'Officier de travailler dans un environnement socio- économique, sécuritaire et politique du moment.

Entre autres innovations, il s'agit des conditions de recrutement où la notion de célibat est plus explicite.

Au niveau des droits, des devoirs et des incompatibilités de l'Officier de Police, des innovations sont également apportées en ce qui concerne les avantages liés aux conditions de travail, à l'ancienneté de l'Officier, au soutien à la famille de l'Officier en activité qui décède ainsi qu'à un appui pour une digne réinsertion à la vie civile pour l'Officier qui part à la retraite.

En ce qui concerne les grades, des innovations sont apportées au niveau de la nomenclature pour notamment lever la confusion entre le grade et la fonction de Commissaire.

Des nouveautés ont été également apportées en ce qui concerne les primes, les indemnités et autres avantages sociaux comme encouragement et compensation aux contraintes et risques du métier de policier.

Des innovations sont également apportées au niveau de la gestion de la carrière de l'Officier ainsi que du régime disciplinaire.

Après analyse et débat sur ce projet, le Conseil a constaté qu'il nécessitait d'être harmonisé avec le projet de loi portant statut des Officiers de la Force de Défense Nationale. Il a mis sur pied une équipe qui va vérifier cette harmonisation entre les deux textes.

Le même travail sera fait en ce qui concerne les projets de lois portant statut des Brigadiers et des Agents de la Police Nationale et des Sous Officiers et Hommes de Troupe de la Force de Défense Nationale.

Cette équipe est appelée également à calculer l'impact budgétaire induit par ces projets de lois.

Un délai d'un mois a été accordé à cette équipe.

2. Projet de contrat entre le Gouvernement de la République du Burundi et l'entreprise Belmont Technologies SDN BHD, présenté par le Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes.

Ce projet porte sur la mise en œuvre d'un système de visa électronique et d'informations préalables sur les voyageurs.

L'Entreprise BELMONT TECHNOLOGIES SDN BHG a en effet exprimé son intérêt et sa volonté à fournir au Gouvernement du Burundi ce système ainsi que l'interconnexion entre des postes- frontières et le Commissariat Général des Migrations pour que ce dernier soit à mesure de faire le suivi et le contrôle de toutes les opérations effectuées sur les postes-frontières.

Le système présente beaucoup d'avantages notamment au niveau sécuritaire car les services concernés auront les informations suffisantes sur les personnes qui veulent entrer au Burundi, et au niveau touristique, car même les ressortissants des pays où le Burundi n'a pas de représentations diplomatiques auront des facilités à obtenir leur visa d'entrée au Burundi.

La signature de ce contrat permettra le démarrage des activités dans les délais d'autant plus que dans le mémorandum d'entente signé entre le Gouvernement du Burundi et l'entreprise Belmont Technologies SDN BHD en date du 22 mai 2019, il a été convenu que cette dernière aidera le Gouvernement à trouver les fonds nécessaires pour la réalisation de ce projet.

A l'issue de l'analyse du projet, le Conseil a donné son accord de principe pour sa réalisation mais a mis en place une équipe qui va s'assurer que les intérêts de l'Etat ont été suffisamment pris en compte à travers ce contrat. Un délai d'un mois a été accordé à l'équipe.

3. Plan d'action de la mise en application de la stratégie de redressement, de redynamisation et de pérennisation de la filière café, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

En date du 01 octobre 2019, le Conseil des Ministres a analysé la Stratégie de redressement, de redynamisation et de pérennisation de la Filière café.

Cette Stratégie a été élaborée après le constat que les résultats de la politique de désengagement de l'Etat dans la filière café ont été décevants pour l'économie burundaise car la productivité et la qualité du café ont continué à diminuer.

Il est donc du devoir de l'Etat de se réengager dans la filière pour intervenir, coordonner et faire le suivi de tous les maillons de la filière café.

Il est impératif de prendre des mesures juridiques et organisationnelles nécessaires afin d'assurer le développement durable de la filière café.

Ce Plan d'action est présenté à la suite de l'adoption de la Stratégie et vise sa mise en œuvre.

Ce plan propose des instruments juridiques et organisationnelles nécessaires afin d'assurer le développement durable de la filière café dans toutes ses composantes.

Ainsi, pour mieux préparer et démarrer la prochaine campagne café 2020-2021, le Plan d'action propose la mise en place urgente d'un organe technique de l'Etat en charge du développement du café en l'occurrence l'Office pour le Développement du Café « ODECA » dont le projet de décret qui le crée et l'organise a été soumis à l'analyse du Conseil des Ministres.

Après analyse et débat sur le plan d'action ainsi que sur le projet de décret, le Conseil les a adoptés moyennant certaines corrections à apporter au projet de décret. Ce décret doit avoir été finalisé avant la fin de la semaine en cours.

4. Stratégie Nationale en matière de planification et gestion du secteur des Transports et Plan d'action 2018-2027, présentée par le Ministre des Transports, des Travaux Publics, de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire.

Cette Stratégie a été élaborée après le diagnostic de l'étude démontrant les lacunes et les insuffisances en matière de planification et de gestion de tous les modes de transports. Elle accompagne la mise en œuvre de la Vision 2025 et se réfère au Plan National de Développement 2018-2027.

La vision à long terme de cette Stratégie est : « En 2027, le système de transport à l'échelle nationale jouera son rôle d'important outil de développement économique et social. A l'échelle de la sous région, il offrira les services de transport de personnes et de marchandises de qualité. Les réseaux d'infrastructures de transport seront aménagés, entretenus et exploités en conformité avec les règles nationales et internationales ».

Cette Stratégie s'articule sur sept orientations stratégiques à savoir :

- Le transport routier interurbain
- Le transport rural
- Le transport urbain
- Le transport ferroviaire, lacustre, et multimodal
- Le transport aérien
- La sécurité routière
- Les aspects institutionnels et juridiques

Le coût global de la Stratégie est estimé à environ 4,8 milliards d'Euros. La Stratégie est assortie de différentes étapes pour sa mise en œuvre.

Au cours de l'analyse de cette Stratégie, le Conseil des Ministres a relevé un vice de procédure quant aux étapes que doit suivre cette Stratégie et a recommandé qu'elle soit d'abord analysée et validée par les organes techniques avant d'être ramenée en Conseil des Ministres pour analyse. Un délai d'un mois a été donné pour terminer ce travail.

5. Projet d'ordonnance ministérielle conjointe portant création et organisation de l'Unité de Gestion et d'Appui au Développement Sanitaire « UGADS », présenté par le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.

Dans le secteur de la santé au Burundi, le Fonds Mondial est un partenaire incontournable dans le cadre de la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Il intervient au Burundi à travers des financements qu'il met à la disposition du pays pour renforcer le système sanitaire en général et pour lutter contre ces trois pandémies particulièrement.

Dans le cadre de la mise en œuvre des financements du Fonds Mondial au Burundi, le rôle de gestionnaire principal a connu de nombreux changements dus à des difficultés diverses. Il y a eu le Conseil National de Lutte contre le Sida, et par la suite, le rôle a été confié aux programmes nationaux de lutte contre ces trois pandémies (sida, tuberculose, paludine) et aux organisations de la société civile (Caritas et Croix Rouge).

Des difficultés apparues au cours de la mise en œuvre des subventions antérieures ont conduit le Fonds Mondial à confier, à compter du mois de janvier 2018, la gestion des subventions au PNUD transitoirement.

Le Ministère en charge de la santé publique, conscient du rôle qu'il doit jouer pour avoir une bonne visibilité sur l'ensemble des ressources et investissements dans le secteur de la santé, veut mettre en place une structure de gestion afin que le rôle de gestionnaire principal revienne au pays et que les ressources actuellement positionnées au niveau du PNUD soient rapatriées auprès de la partie nationale qui en assurera la gestion.

C'est l'objet de ce projet d'ordonnance.

Après analyse et débat, le Conseil a constaté que le projet nécessitait d'être réétudié et a mis sur pied une équipe qui va l'analyser dans tous ses détails pour s'assurer que l'Etat dispose de suffisamment de regard sur les fonds qui sont mis à la disposition du pays pour lutter contre ces fléaux.

6. Divers

Le Premier Vice- Président de la République qui avait représenté son Excellence le Président de la République à l'occasion de la Journée Internationale des Personnes vivant avec un handicap a transmis à Son Excellence le Président de la République les remerciements des personnes vivant avec un handicap pour l'appui qu'il ne cesse de leur apporter. Elles ont exprimé entre autres requêtes que les enseignants de leurs écoles ainsi que leurs médecins soient payés par le Gouvernement et que lors du journal télévisé, le langage des signes soit utilisé pour que les sourds- muets puissent suivre l'actualité.

Bujumbura, 12 décembre 2019

Le Secrétaire Général du Gouvernement et Porte
Parole du Gouvernement

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi